



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE CHAVILLE, SEVRES ET SAINT-CLOUD
AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, concernant le projet de requalification de la RD 910 sur les communes de Chaville, de Sèvres et de Saint-Cloud

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 30 septembre 2019 à 8h30 au jeudi 31 octobre 2019 à 17h30, soit pendant 32 jours consécutifs à une enquête publique environnementale préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), conjointe à une enquête parcellaire concernant le projet de requalification de la RD 910, d'un linéaire de 3,8 km, sur les communes de Chaville, Sèvres et Saint-Cloud dont le responsable du projet est le conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Chaville - 1456 avenue Roger Salengro - 92370 Chaville.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du responsable du projet, ainsi qu'un registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par le maire des trois communes concernées, seront déposés et mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations aux jours ouvrables et horaires suivants :

- Mairie de Chaville : salle de réunion au rez-de-chaussée - 1456 avenue Roger Salengro - 92370 Chaville.
 - les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
 - les mardis de 13h30 à 17h30,
 - les vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
 - les samedis de 9h00 à 12h00
- Mairie de Saint-Cloud : services techniques - Hôtel de ville - 13, place Charles-de-Gaulle - 92211 Saint-Cloud Cédex.
 - les lundis, mardis et mercredis de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15,
 - les jeudis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h15,
 - les vendredis de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h00,
 - les samedis de 8h30 à 12h00.
- Mairie de Sèvres : entrée de l'Hôtel de ville - 54 Grande Rue, 92310 Sèvres.
 - les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
 - les samedis de 8h30 à 12h00.

Les observations pourront également être adressées par écrit au siège de l'enquête, à la mairie de Chaville, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur.

Il sera également possible au public, pendant toute la durée de l'enquête, de prendre connaissance du dossier à partir d'un poste informatique situé dans les mairies des communes concernées aux lieux, jours et horaires mentionnés précédemment.

Par décision du président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise du 24 juin 2019, Monsieur François Huet, ingénieur chargé d'affaires VRD, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête et un registre d'observations aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de Sèvres :

- Lundi 30 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- Jeudi 17 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.

- Mairie de Saint-Cloud : services techniques - Hôtel de ville – 13 place Charles-de-Gaulle – 92211 Saint-Cloud Cédex.

- Mercredi 23 octobre de 14h00 à 17h00.

- Mairie de Chaville : salle de réunion au rez-de-chaussée - 1456 avenue Roger Salengro - 92370 Chaville.

- Samedi 12 octobre 2019 de 9h00 à 12h00,
- Jeudi 31 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.

A la demande du commissaire enquêteur, deux réunions d'information et d'échange avec le public seront organisées :

- le mardi 8 octobre 2019 à 20h00 à l'Atrium de Chaville - 3 Parvis Robert Schuman, 92370 Chaville,
- le mardi 15 octobre 2019 à 20h00 au Service Espace Loisirs (S.E.L.) de Sèvres - 47 Grande Rue, 92310 Sèvres.

Du lundi 30 septembre 2019 à 8h30 au jeudi 31 octobre 2019 à 17h30, le public pourra en outre consigner ou envoyer ses observations ou propositions par voie électronique :

- sur le registre d'enquête dématérialisé :

requalification-rd910-chaville-sevres-saint-cloud@enquetepublique.net

- sur l'adresse mail de la préfecture : pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr

Au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier d'enquête seront par ailleurs mises à disposition du public :

- sur le site internet du conseil départemental des Hauts-de-Seine :

<https://www.hauts-de-seine.fr>

- sur la plate-forme du ministère de l'Écologie :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019/RD910>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et en mairies de Chaville, Sèvres et Saint-Cloud ou pourront être consultés aux adresses suivantes :

- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019/RD910>

- sur le site internet du conseil départemental des Hauts-de-Seine :
<https://www.hauts-de-seine.fr>

- sur la plate-forme du ministère de l'Écologie :
<https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

Le commissaire enquêteur transmettra au préfet des Hauts-de-Seine les dossiers soumis à enquête accompagnés des registres d'enquête ainsi que son rapport et ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes initialement requises (DUP et parcellaire), dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne qui en fera la demande pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairies de Chaville, Sèvres et Saint-Cloud ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT-BEICEP), ou le cas échéant, en obtenir communication en s'adressant par écrit à la préfecture des Hauts-de-Seine.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois à compter de la notification individuelle faite par l'expropriant, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 à L. 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le projet de requalification de la RD 910 sur les communes de Chaville, de Sèvres et de Saint-Cloud fera l'objet d'une déclaration de projet établie par le responsable du projet, puis pourra faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté du préfet au bénéfice du conseil départemental. La DUP emportera, le cas échéant, s'agissant des immeubles relevant du statut de la copropriété, retrait de la ou des copropriétés des emprises concernées, ou d'une décision de refus.

Ce projet pourra également faire l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine au bénéfice du conseil départemental ou d'une décision de refus.

Des informations sur le projet peuvent être demandées au responsable du projet :

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
 Bâtiment Salvador
 Direction des Mobilités
 Service Maîtrise d'Ouvrage
 61 rue Salvador Allende
 92751 Nanterre cedex
 Monsieur Arnaud Pouplin, chargé d'opérations
 Tél : 01 47 29 41 45

Pour le Préfet et par délégation
 Le Secrétaire Général

Le préfet,

Nanterre, le - 3 SEP. 2019

Vincent BERTON